

## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de février à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 30 janvier 2025, s'est rassemblé en Mairie de CHANTILLY, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

\* \* \* \* \*

**Étaient présents** : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Alexandre GOUJARD, Florence WILLI, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI.

**Avaient donné pouvoir** : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Pascal FONTAINE à Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT à Jean-Claude LAFFITTE, Jean EPALLE à Daniel DRAY, Christine KLOECKNER à Alexandre GOUJARD, Valérie CARON à Nicolas MOULA, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD, Sophie LOURME à Michel MANGOT, Corry NEAU à Jean-Marc VINCENTI.

**Étaient absents/excusés** : Xavier BOULLET, Christine COCHINARD, Laurent AGOSTINI.

**Secrétaire de séance** : Nathanaël ROSENFELD.

| Membres en exercice | Présents ou remplacés<br>par un suppléant | Pouvoirs | Votants | Quorum |
|---------------------|---|----------|---------|--------|
| 41                  | 28  | 10       | 38      | 21     |

\* Patrice MARCHAND, présent jusqu'au point 6.

\* \* \* \* \*

## **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales*

### **AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :**

**Eté informé** des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

### **DEL 2025/04 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2025**

**Approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15 janvier 2025

### **DEL 2025/05 COMPLEMENT AUX DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Approuvé**, à l'unanimité, la délégation complémentaire accordée par le Conseil communautaire au Président, dans la matière suivante :

*Passation de conventions de mandat avec les tiers pour l'encaissement de recettes et/ou le paiement de dépenses afférents à la gestion des services relevant des compétences de la Communauté.*

### **DEL 2025/06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Approuvé**, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

### **DEL 2025/07 AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Approuvé**, à l'unanimité, la reprise anticipée du résultat de l'exercice clos de l'année 2024 et son affectation au budget principal 2025 comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 9 643 900,00 €
- Ligne 001 (dépense), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 215 294,00 €

### **DEL 2025/08 FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR 2025**

**Fixé**, à l'unanimité, comme suit, le taux des impôts directs locaux et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2025 :

- 3.28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 6.46 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 4,94 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- 5,23 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

### **DEL 2025/09 MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE FONDS DE CONCOURS DE LA CCAC AU PROFIT DE SES COMMUNES MEMBRES POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT**

**Approuvé**, à l'unanimité, la mise en place d'un mécanisme de fonds de concours de la CCAC au profit de ses communes membres pour le soutien à des projets structurants, ainsi que les règles afférentes à ce mécanisme de fonds de concours.

**DEL 2025/10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Approuvé**, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe du Service Public d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DEL 2025/11 AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2024 DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Approuvé**, à l'unanimité, la reprise anticipée du résultat de l'exercice clos de l'année 2024 et son affectation au budget annexe 2025 comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 1 885 923,00 €
- Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 254 729,00 €

**DEL 2025/12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET « MOBILITES »**

**Approuvé**, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe « Mobilités » de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DEL 2025/13 AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET « MOBILITES »**

**Approuvé**, à l'unanimité, la reprise anticipée du résultat de l'exercice clos de l'année 2024 et son affectation au budget annexe 2025 comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 314 142,00 €

**DEL 2025/14 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « MOBILITES »**

**Approuvé**, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Mobilités ».

**DEL 2025/15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »**

**Approuvé**, à l'unanimité, le budget primitif 2025 du budget annexe « Eau potable » de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DEL 2025/16 FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE CONSACREE A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**Fixé**, à l'unanimité, le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2025 à 165.300 €, permettant de couvrir le montant prévisionnel des charges de fonctionnement résultant de l'exercice de la compétence correspondante.

**DEL 2025/17 EAU ET ASSAINISSEMENT : DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ACTANT LA NON-DELEGATION DE LA COMPETENCE EAU AU SIPAREP**

**Décidé**, à la majorité (5 contre : Sylvie MASSOT [Pouvoir à Jean-Claude LAFFITTE], Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES), qu'aucune délégation de compétence ne sera accordée au SIPAREP, qui sera dès lors dissous.

**DEL 2025/18 EAU ET ASSAINISSEMENT : DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ACTANT LA NON-DELEGATION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU SICTEUV**

**Décidé**, à la majorité (5 contre : Sylvie MASSOT [Pouvoir à Jean-Claude LAFFITTE], Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES), qu'aucune délégation de compétence ne sera accordée au SICTEUV, qui sera dès lors dissous.

**DEL 2025/19 POINT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE CRECHES INTERCOMMUNALES : CRECHE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN**

**Pris acte** de l'état d'avancement du projet de réalisation d'une crèche à Vineuil-Saint-Firmin.

**DEL 2025/20 PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCAC, FRANCE GALOP ET L'ASSOCIATION DES ENTRAINEURS DE GALOP POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE DEFINITION D'UNE PEPINIERE D'ECURIES D'ENTRAINEURS DE GALOP SUR L'AIRE CANTILIEENNE**

**Approuvé**, à l'unanimité, la passation d'une convention entre la CCAC, FRANCE GALOP et l'Association des entraîneurs de galop pour la mise en œuvre d'une étude de définition d'une pépinière d'écuries d'entraîneurs de galop sur le périmètre de la Communauté de communes.

**DEL 2025/21 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Approuvé**, à l'unanimité, la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet, et la modification du tableau de effectifs qui en découle.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 22h25.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 07/02/2025



Le Président,

François DESHAYES